



# Résultat en matière de cautionnement : Décharge de 2 dirigeants pour des cautionnements successifs

Commentaire d'arrêt publié le 11/08/2020, vu 1002 fois, Auteur : [Actualités Banque, Consommation & Immobilier](#)

**Retrouvez ici un résultat du Cabinet dans la veine de l'arrêt du 11 mars 2020, lorsqu'un chef d'entreprise souscrit plusieurs cautionnement pour garantir sa société.**

Le 16 décembre 2019, notre Cabinet a obtenu un jugement du Tribunal de commerce de Montpellier qui décharge les dirigeant d'une société à qui une banque réclamait un total de 230k€. Le jugement est conforme à la jurisprudence de la Cour de cassation. Le Tribunal de commerce a finalement anticipé sur la Cour de cassation. En matière de cautionnements successifs, la disproportion est envisagée en tenant compte des engagements précédemment souscrits.

[Plus d'information sur le site de l'Avocat](#)

[\*Vincent Cadoret, Avocat intervenant en Droit des affaires\*](#)